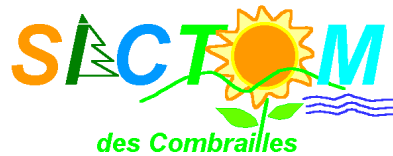


SICTOM DES COMBRAILLES
Mairie de Montaigut en Combraille
19, Grande rue
63 700 Montaigut en Combrailles
tel/fax 04.73.85.95.74
Présidente : Claire LEMPEREUR



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2008

Le 31 décembre 2008

I – CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2008.

I-1 Coopération Intercommunale

I-1-1 Collectivité compétente organisatrice du service

Le SICTOM des Combrailles est compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

I-1-2 Territoire desservi et nombres d'habitants

Le territoire desservi représente 41 communes qui regroupent 18 647 habitants (population avec double compte).
(voir liste en **annexe 1** avec mise à jour pour 2009 au terme des recensements intermédiaires)

I-2 Modalité d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte traditionnelle	Prestataire de service	VEOLIA	15/10/2004	5 ans
Collecte sélective	Prestataire de service	VEOLIA	15/10/2004	5 ans
Déchèteries	Prestataire de service	VEOLIA	15/10/2004	5 ans
Bennes à encombrants	Prestataire de service	VEOLIA	15/10/2004	5 ans
Points propres	Prestataire de service	ECHALIER	01/01/2008	1 an R1
Points propres	Prestataire de service	SORECA	01/09/2007	1 an R1
Points propres	Prestataire de service	STGPTI	15/10/1997	1 an R2

ECHALIER : papier carton, plastique, corps creux, piles

SORECA : verre

STGPTI : huile

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

A titre d'information les repreneurs sont les suivants :

Déchèteries :

Ferraille : VEOLIA
Pneus : VEOLIA (stockage) puis convention de reprise / Société PROCAR
D.M.S : VEOLIA
Cartons : VEOLIA
Tout venant : trié par VEOLIA

Points propres (garanties de reprises / contrat ECO-EMBALLAGES)

Papier carton : REVIPAC
Verre : O.I MANUFACTURING
Plastique : VALORPLAST SA
Acier : ARCELOR PACKAGING INTERNATIONAL
Aluminium : AFFIMET

II – INDICATEURS TECHNIQUES

II-1 Collecte

II-1-1 Collecte traditionnelle en porte à porte

La collecte traditionnelle en porte à porte concerne l'ensemble de la population du syndicat.
Les tournées sont les suivantes

Tournée **Saint Eloy les Mines (bourg)** : 3 collectes (lundi, mercredi et vendredi)

Tournée 1 : Biollet, Espinasse, Saint Maignier

Tournée 2 : Saint Pardoux, Saint Remy de Blot, Blot l'Eglise, Lisseuil, Pont de Menat

Tournée 3 : Youx (totalité), la Crouzille

Tournée 4 : **Pionsat (bourg)**, Saint Hilaire, Château sur Cher

Tournée 5 : Saint Maurice de Pionsat, Vergheas, Roche d'Agoux, Bussièrès sous Pionsat

Tournée 6 : Youx (Bourg, Laval, Montjoie), Teilhet, Sainte Christine

Tournée 7 : **Pionsat (bourg)**, la Celette, le Quartier, Pionsat (écarts)

Tournée 8 : Durmignat, Moureuille, Neuf Eglise

Tournée 9 : **Saint Gervais (bourg)**, Sauret, Saint Gervais (1^{ère} moitié villages)

Tournée 10 : Menat, Servant

Tournée 11 : Pouzol, Marcillat, Saint Quintin, Saint Gal sur Sioule, 3 villages Saint Pardoux

Tournée 12 : **Saint Gervais (Bourg)**, Ayat sur Sioule, Saint Gervais (2^e moitié villages)

Tournée 13 : **Montaigut (bourg)**, Ars les Favets, Saint Eloy (écarts)

Tournée 14 : Saint Priest (1^{ère} moitié villages), Gouttières

Tournée 15 : **Montaigut (bourg)**, Lapeyrouse (totalité), Montaigut (écarts)

Tournée 16 : **Montaigut (bourg)**, Virlet, Buxières sous Montaigut

Tournée 17 : Saint Priest (bourg + 2^{ème} moitiés villages), Saint Julien

Saint Eloy les Mines bourg : 3 tournées dont une pour les propres et secs

Montaigut en Combraille bourg : 3 tournées dont une pour les propres et sec

Saint Gervais d'Auvergne, Pionsat bourg : 2 tournées (et une tournée pour les propres et secs une semaine sur deux)

Les autres communes : une tournée

Lundi : tournée Saint Eloy + tournées 3, 8, 13

Mardi : tournées 1, 4, 9, 14

Mercredi : tournée Saint Eloy (collecte sélective depuis octobre 2002 + tournées 5, 10, 15 (collecte hebdomadaire sélective au bourg de Montaigut depuis octobre 2003, ainsi qu'aux bourg de St Gervais et Pionsat, mais une semaine sur deux)

Jeudi : tournées 2, 6, 11, 17

Vendredi : tournée Saint Eloy + tournées 7,12,16

En 2008 le tonnage total concerné par la collecte traditionnelle en porte à porte est de **5 736.56 (6 009.95 en 2007) tonnes, soit 307.64. kg par habitants (322.30 en 2007).**

II-1-2 Collecte sélective en porte à porte

Depuis le 1^{er} octobre 2002, la collecte sélective en porte à porte des déchets propres et secs est en fonctionnement sur le bourg de Saint Eloy les Mines (soit environ 3000 habitants). Cette collecte se déroule le mercredi (collecte de substitution). Depuis octobre 2003, la collecte sélective est élargie aux bourgs de Montaignut-en-Combraille, le mercredi (collecte de substitution), St Gervais d'Auvergne, le mercredi (une semaine sur deux) et Pionsat, le mercredi (une semaine sur deux).

Cette collecte est effectuée au moyen de sacs de tri jaunes de 50 litres. Des conteneurs à couvercle jaunes ont été installés selon les spécificités et les besoins locaux. **Il y a 6000 habitants en porte à porte soit 1/3 du territoire.**

Le bilan global de la collecte est le suivant (source VEOLIA): **272.65 tonnes soit 45.44 kg/habitant** (263,05 tonnes soit 43,84 kg/habitant en 2007) - ratios.

Périodes	2004	2005	2006	2007	2008
T1	72,12	81,22	78,95	64.05	65.40
T2	73,92	78,96	67,60	67.25	67.93
T3	75,22	76,92	59,45	67.80	70.30
T4	78,9	82,30	61,05	63.95	69.02
TOTAL	300,16	319,40	267,05	263.05	272.65

II-1-3 Les points d'apport volontaire

Le SICTOM des Combrailles dispose de 48 points propres sur l'ensemble du territoire. (voir **annexe 2**). Le territoire dispose de 90 colonnes à verre.

Les tonnages valorisés sont les suivants (base quasar ECHALIER), (verre par SORECA) :
Papiers journaux / Emballages et corps creux.

	2004	2005	2006	2007	2008	<i>l/kg/habitant 08</i>
Verre	434,56	467,62	509,42	497.93	529.38	28.39
Papiers journaux	184	190,87	205,03	212.13	221.81	11.90
Emballages et corps creux	35	38,38	41,17	44.06	48.10	2.58
Huile	14 500 litres	14 400 litres	8 200 litres	5 900 litres	16 500 litres	0.88

Les points propres sont vidés selon des tournées prédéfinies (voir **annexe 3**) ou selon des demandes ponctuelles transmises par fax par le secrétariat du SICTOM d'après les sollicitations des communes.

II-1-4 Les déchèteries

La déchèterie de Saint Eloy les Mines est ouverte depuis le 1^{er} janvier 2002. La déchèterie de Saint Gervais d'Auvergne est ouverte depuis le 2 juin 2003. La déchèterie de Pionsat est ouverte depuis le 2 février 2004.

Les trois déchèteries répondent au même règlement, seuls les horaires d'ouverture diffèrent (voir **annexe 4**)

Dans chaque unité, 6 bennes sont disponibles.

- 1 benne déchets verts
- 1 benne cartons
- 1 benne ferraille
- 1 benne tous venant
- 1 benne gravats
- 1 benne pneumatique

1 point propre est également installé sur chaque site.

La déchèterie de Saint Eloy les Mines récupère désormais les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Les déchèteries récupèrent également les D.M.S (déchets ménagers spéciaux), les batteries, les cartouches d'imprimantes, les solvants, les produits phytosanitaires, les piles, les lampes (DEEE), les bombes aérosols, les peintures.

En 2008, les déchèteries ont reçu les quantités (tonnages) de produits suivantes :

TYPES	TONNAGES
Ferrailles	283.70
Déchets verts	717.51
Gravats	1 219.92
Cartons	101.64
Encombrants	1 387.77
Pneus	10.36
Verre	11.3
Papier	1.5
DEEE	42.673
TOTAL	3 776.37

D.M.S	QUANTITES / KG
Acide	140
Base	164
Solvants hydro.	1 243
Solvants chlorés	31
Batteries	100
Peintures/verniss/colles	8 874
Phytosanitaires	324
Aérosols	130
Piles	968
Médicaments	146
Pdts non identifiés	17
Lampes	338
TOTAL	12 475

La filière DEEE a été mise en place dans le cadre des conventions OCAD3E / ECOSYSTEMES – RECYLUM.

Le Syndicat a également engagé fin 2007, une filière de reprise des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) en collaboration avec les pharmacies du territoire et le prestataire VEOLIA pour ce qui concerne l'évacuation et le traitement.

On dénombre 355 retours de contenants en déchèteries sur l'année 2008.

II-1-5 Les bennes à encombrants

La mise à disposition correspond à un planning établi chaque année. Les bennes restent une semaine dans la commune (à l'exception des communes riveraines des déchetteries), avec remplacement éventuel (à la charge du SICTOM pour le premier remplacement, puis des communes en cas de deuxième demande dans la même semaine).

En 2008, il y a eu 211 rotations de bennes à encombrants (205 en 2007 - 214 en 2006 - 218 en 2005) sur le territoire des 41 communes (c'est à dire pose et enlèvement d'une benne après remplissage).

Ces bennes ont collecté **589.52** tonnes d'encombrants (619.21 en 2007 - 689.10 en 2006 - 703,86 en 2005).

II-1-6 Plate forme de broyage de déchets verts (VALTOM- Saint Eloy)

Le tonnage annuel 2008 s'élève à 1 007.12 (1 069.15 en 2007 - 806,68 en 2006) (détail en **annexe 5**)

III – INDICATEURS FINANCIERS

III-1 Modalités de financement du service

Le SICTOM a choisi la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** pour financer le service. La TEOM est basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts.

Pour 2008, le taux voté s'élève à 15.08 % (taux 2007 = 15.08 % - taux 2006 = 15.08 % - taux 2005 = 15.08 %) soit un produit attendu de 1 687 667 €. Le coût par habitant est de **90.51 €** - données INSEE (double compte). Le produit finalement perçu s'élève à 1 692 733 € soit 90.78 par habitants.

Voir en **annexe 6** la répartition par commune.

III-2 Autres recettes liées au service

Le SICTOM perçoit tous les trimestres une somme versée par la société Eco-Emballages qui correspond au soutien financier pour le tri. De la même manière, le syndicat perçoit une aide financière pour la reprise du verre (de la part de O.I MANUFACTURING), du plastique (VALORPLAST), de l'acier (ARCELOR), du papier (GIROUX), de l'aluminium (RECOVCO AFFIMET), et enfin des D3E (OCAD3E).

	2006	2007	2008
Soutien global au tri (hors reprise ferraille)	84 498 ,47 €	54 977.80 €	80 528.36 €

Aides	2006	2007	2008
Eco-Emballages	58 673.30	27 053.14	49 717.63
O.I MANUFACTURING	14 711.71	15 032.63	12 221
Valorplast	8 120.78	7 037.48	7 570.30
Papeteries de GIROUX	1 769.04	4 386.83	5 646.02
ARCELOR	1 223.64	1 467.72	2 701.09
AFFIMET	/	/	517.44
OCAD3E	/	/	2 154.88

- Les aides sont calculées en fonction de la quantité des matières recyclables collectées dans les points propres. **L'importance des versements peut également correspondre à des régularisations ou à un décalage avec l'exercice précédent.**

- L'entité BSN (verre) a disparu au profit de l'appellation O.I MANUFACTURING : les conditions de reprise ne changent pas.

- Les premières aides perçues dans le cadre d'une convention ECO FOLIO apparaîtront au bilan du rapport 2009.

- Pour ce qui concerne la reprise de la ferraille, VEOLIA procède à un reversement uniquement dans le cas de variations positives du marché. **Pour l'exercice 2008, le montant global s'élève à 5 655.66 €.**

- La société VALORPLAST procède à un versement trimestriel (également selon les variations positives du marché), pour la valorisation du plastique, depuis le 01 juillet 2004.

-En 2008, le Syndicat a enfin touché 386 363.23 € 266 317.74 € en 2007 - 99 511,88 € en 2006) en titres de recettes trimestrielles VEOLIA. Il s'agit notamment de la TGAP, des Déchets Industriels Banaux et apports extérieurs. (Les titres du dernier trimestre de l'exercice étant généralement reportés au début de l'année suivante).

III-3 Coût du service

Voir en annexe 7, les prix unitaires ou forfaitaires initiaux. La TVA est à 5,5 %. Il s'agit ici du coût 2008, hors décalages d'exercices et de règlements.

III-3-1 La collecte des déchets ménagers et assimilés (propres et secs) - Objets encombrants (VEOLIA PROPRETE)

EN € TTC	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	TOTAL
Collecte	175 376.03	174 126.83	225 510.78	188 930.81	763 944.45
CET (annexe 8)	73 143.59	76 367.38	78 237.35	74 915.58	302 663.90
Déchèteries	54 043.51	60 027.80	64 129.56	57 449.09	235 649.96
Carton	909.47	1 853.68	1 513.77	3 842.61	8 119.53

Le nettoyage des bacs est intégré dans la partie collecte.

Le total général s'élève donc à 1 302 258.31 € (hors cartons)

Compte tenu des décalages d'exercices et des régularisations, la rémunération effective 2008 de l'exploitant s'élève à 1 287 323.10 € (3 739.76€ pour les cartons).

La location et l'enlèvement des bennes à pneumatiques (PROCAR) s'élève à **3 354.78 €**

III-3-5 La collecte des points propres

Cette prestation comprend la collecte des points propres selon des tournées définies (voir annexe 4) ou des demandes ponctuelles transmises par fax, mais également le transport et le tri des déchets. Il n'y a pas de facturation pour la collecte de l'huile (STGPTI)

Collecteurs	2006	2007	2008
ECHALIER	26 157.25	29 941.42	29 425.70
SORECA	28 124.66	27 411.28	29 026.92
Total sur l'exercice en euros TTC	54 281.91	57 352.70	58 452.62

III-3-6 Tri et traitement des déchets secs collectés en PAP et PAV (ECHALIER, puis répercussion par le VALTOM)

Années	2006	2007	2008
Coût total sur l'exercice en euros TTC	58 082,05	47 889.12	42 764.43

Les déductions pour reprises sont appliquées aux totaux des factures mensuelles.

Le SICTOM des Combrailles verse également une participation annuelle au VALTOM à hauteur de 3.84 € HT par habitant (4.06 € TTC), dont 2.84 € pour le traitement des déchets verts et 1 € pour les charges générales. La contribution annuelle à laquelle s'ajoute la participation (3 660 €) pour mise à disposition de personnel chargé de la communication, s'élève à 79 202.73 €.

IV- CONCLUSION

Pour rappel, par arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2004, l'exploitation du site de SAINT ELOY LES MINES est soumise à garanties financières, dont le montant est fixé à 481 800 € HT soit 576 232,80€ TTC. L'assurance annuelle est réglée par commissions trimestrielles de 403,36 €.

L'arrêté préfectoral arrive à échéance au 30 juin 2009. Etant donné la capacité résiduelle du site (trois ans à compter du 01 juillet 2009), le Préfet a été sollicité pour une prolongation de l'autorisation d'exploitation. En l'absence de solution à l'échelle départementale, cette prolongation semble indispensable et surtout cohérente compte tenu de l'explosion annoncée des coûts de transport et de traitement des déchets sur un autre site.

L'année 2009 doit être principalement marquée par :

- L'achèvement de l'application du contrat de collecte VEOLIA PROPLETE (30 juin 2009), et le renouvellement du marché après mise en concurrence.
- Le renouvellement des contrats de prestations Points d'Apports Volontaires.
- La poursuite du programme de renouvellement des bacs de regroupement et la fourniture d'un nouveau camion de collecte.

Pour ce qui concerne la TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES, l'exercice 2009 reprend, malgré les incertitudes, la logique de 2008, ce qui signifie que le maintien du taux de contribution de 15,08 % voté depuis 2006 et appliqué à des bases communales prévisionnelles en hausse, doit assurer un produit supplémentaire qui permet de répondre à l'évolution de la situation et aux nouveaux besoins de financement. Le SICTOM envisage cependant la mise en place d'une commission de réflexion destinée à envisager les modes d'applications et les conséquences d'une révision des formes de contribution.